



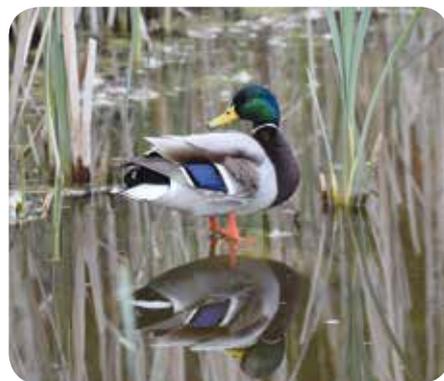
Bulletin d'information N° 80 ● Mai 2019 ● Case postale 2218 ● 1110 Morges 2 ● 10-17957-7 ● www.asm-morges.ch



Nette rousse



Grand gravelot



Canard colvert



Embouchure de la Morges

Photos d'oiseaux : Eric Bernardi



Rousserolle effarvate

34^e Assemblée générale ordinaire

À la Chapelle,
rue des Charpentiers 11,
à Morges, jeudi 27 juin
2019, à 19 heures.



Bruant des roseaux

Prix du Mérite 2019

Objets en compétition
dans ce Bulletin (pages
jaunes).

Merci de voter !

SOMMAIRE

Impressum	2
Éditorial	3
Franz Amrhein vient de nous quitter	3
58, rue Louis-de-Savoie	4
34 ^e Assemblée générale ordinaire	5
Patrimoine bâti et bâtiments classés	5
Alfred Gehri, auteur dramatique morgien	6
Trésors ornithologiques à l'embouchure de la Morges	7
Densification quand tu nous tiens	8
La démographie à Morges	8
<i>Encart</i> : Prix du Mérite 2019	I à IV
André Pirlot	9
Ode à la Terre	9
Quizz	9
Le Conservatoire de l'Ouest Vaudois	10
Banksy fait des émules	11
Quizz : réponse	11
Mises à l'enquête	12
Le mantra du « Parking sous les quais »	13
Qui donc était Marc Warnery ?	14
Nostalgie, quand tu nous tiens	15
Les enseignes • 2	16

www.asm-morges.ch

Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum



Bulletin N° 80 • Mai 2019

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 2218 • 1110 Morges 2 • CCP 10-17957-7 • +41 (0)76 615 08 57

www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch

Président : Jean-Pierre Morisetti

Comité : Michel Bezençon, Aristide Garnier, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Valérie Merino de Tiedra, Roland Russi et Frédéric Vallotton

Responsable de la publication : Fida Kawkabani

Graphisme et mise en page : Roland Russi (A l'exception du Prix du Mérite 2019)

Crédit iconographique : Eric Bernardi, Michel Bezençon, Aristide Garnier et Frédéric Vallotton

Impression : Atelier-Musée « encre&plomb », Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

Tirage : 400 exemplaires

Editorial

Le moment de vérité approche

Enfin tombée la nouvelle tant attendue de la répartition des coûts par Communes du centre aquatique. Si les médias s'accordent à porter ce projet de concert avec nos Autorités, tout comme le satisfecit qui va avec, il n'en reste pas moins que les échos ne sonnent pas de la même note lorsque nous partageons avec des représentants des Autorités communales autres que morgienne. Chacun de son côté se posant légitimement la question: Que va décider mon Conseil général ou communal, osera-t-il prendre ce risque, sera-t-il suivi par sa population, risque-t-il de susciter un référendum? Le combat de la Société d'exploitation ne fait que commencer, à Morges en premier.

La polémique du parking en ville de Morges et particulièrement au

Parc des Sports fait rage et porte préjudice à la crédibilité du centre aquatique. Encore combien de fois faudra-t-il le répéter que vouloir supprimer le parcage de surface en donnant moins de places en sous-sol est une gageure. Sans en compter une seule de plus pour un projet d'une telle envergure qui, béatement, s'imagine recevoir des milliers de visiteurs chaque jour de pluie, d'hiver, de vent mais peut-être aussi par beau temps. Sachant que ces places en sous-sol seraient divisées entre le Parc des Sports et le très controversé parking sous les quais! Le débat n'est pas fini.

Mais ce n'est pas le seul argument, le gouffre financier programmé malgré les arguments trop peu crédibles qui nous sont avancés. Les différences entre des planifications mirobolantes copiées de l'image touristique de Locarno sur un mauvais calque morgien. Quand donc se rendrons-nous compte que nous

n'avons pas la même clientèle, ni le même climat, ni le même bassin et flux migratoire de touristes. Morges, bien que disposant d'attraits ponctuels n'est pas un but de villégiature aussi imposant que le Tessin, nous sommes plus un passage obligé du Nord au Sud. Le camping, qui fut précédemment très correctement géré par ses chefs de camp, l'avait bien compris en offrant ses prestations. Mais l'attrait des bénéfices, cassés par le déficit d'image et d'accueil a pris le dessus en s'imaginant renouer avec la prospérité en changeant son fusil d'épaule au gré des promesses de réaménagement de ce secteur de notre ville. Car c'est une évidence que si l'on veut décrédibiliser un lieu, il suffit de le négliger et de perdre sourire et amabilité, de le rendre simplement commun et donc comparable mais en moindre charme à sa propre concurrence.

JPM

Franz Amrhein vient de nous quitter

Membre du comité de l'ASM pendant plus de 20 ans, Franz Amrhein avait choisi de le quitter il y a quelques années pour une retraite bien méritée. Il était cependant resté actif jusqu'à l'année dernière en suivant avec attention les mises à l'enquête.

Grâce à lui, l'ASM a bénéficié des compétences d'un architecte de très grand talent.

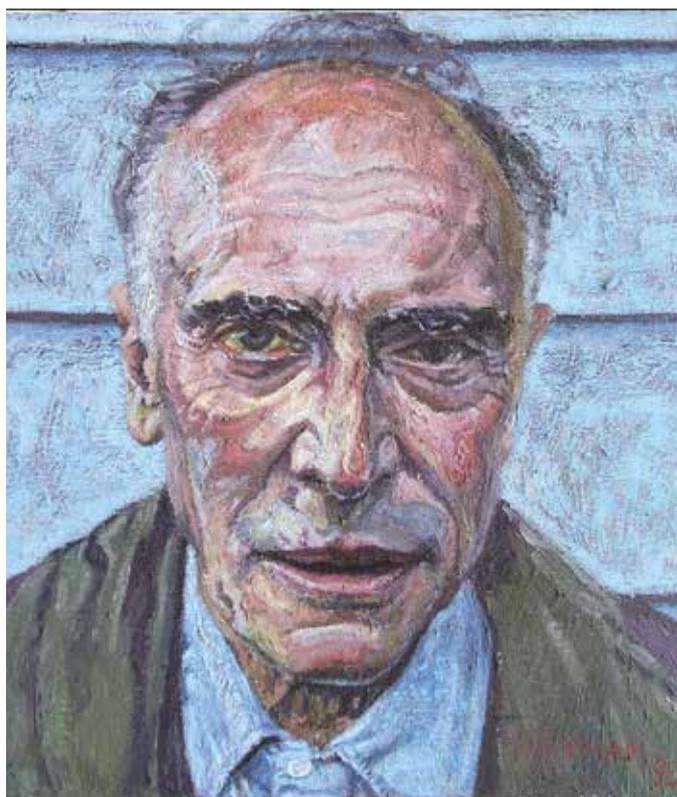
Impossible de présenter toutes ses réalisations, mais, comme certains ne le savent peut-être pas, rappelons tout de même que l'architecte Amrhein était l'un des architectes de l'Expo 64.

Bien avant la création de notre association, il s'était déjà intéressé à Morges, où il a œuvré en tant qu'urbaniste de la ville, puis comme municipal.

Il fut l'un des organisateurs du Prix du Mérite que notre association décerne tous les deux ans.

Très ouvert et accueillant aux idées des autres, modeste, il pratiquait gentiment l'art de nous recadrer et de nous rappeler l'essentiel.

Nous présentons à Madame Amrhein et à sa famille toute notre sympathie.



Œuvre du peintre Gérard Wickham

58, rue Louis-de-Savoie

Cette adresse était surtout connue des Morgiens en tant que « Le comptoir du jouet », un commerce qui a réjoui des générations de gamins. Le propriétaire du bâtiment a décidé d'un profond remaniement et le magasin de jouets a fermé (Pajalunga, magasin de modélisme, accueille toujours ses clients au n° 44 de la rue Louis-de-Savoie). Par contrecoup, le célèbre confiseur du n° 56 voisin a décidé de remettre son commerce et, le temps des travaux, s'est lancé de même dans un chantier de reconstruction de son bien immobilier. Son successeur occuperait les locaux Pajalunga plutôt qu'une salle à l'étage, comme c'était le cas du temps de Maier. Normalement, les deux chantiers auraient dû toucher à terme en même temps ou quasi.

C'était sans compter un imprévu !

4 Le n° 58 présentait une façade typique d'un immeuble de rapport en ordre continu du début du XX^e siècle, un léger caractère industriel dans les fenêtres de plein cintre du dernier étage, trois étages sous toit, des balcons en ferronnerie discrètement Art Déco et, détail moderniste, de discrets stores à rouleaux en bois plutôt que d'encombrants volets. La façade était organisée de manière symétrique, les fenêtres ménagées par paires de part et d'autre d'un axe central composé d'un balcon au premier et au deuxième étage et d'une



Avant



Après

fenêtre en plein cintre au troisième. De plus, les paires de fenêtres du premier et du second étaient liées par un encadrement commun et rythmées entre le premier et le second par un motif de molasse rectangulaire. A relever que quasi toute la façade, jusqu'à mi-hauteur du troisième étage revêtait un aspect « molasse ». Il était prévu de conserver et rafraîchir cette façade, des étais avaient été posés alors que tout l'intérieur du bâtiment était en cours de démolition. C'était sans compter sur un impondérable ; en dépit des précautions prises par l'entrepreneur, la façade s'est en partie effondrée, le reste était trop instable, rien n'a pu être sauvé. Cette façade n'était ni classée ni particulièrement remarquable. Elle était toutefois élégante.

Derrière la bâche et les échafaudages, le passant a pu percevoir une structure de béton qui, petit à petit, s'est habillée de coffrages compliqués laissant tout présager sauf ... une reconstitution à l'identique ou presque de la façade disparue. Les fenêtres en plein cintre du troisième étage ont disparu au profit de fenêtres rectangulaires, dotées d'un encadrement en plein cintre. Le n° 58 a gagné un étage sous toit, signalé par un ruban continu de fenêtres, menuiseries métalliques noires. L'effet « industriel » urbain est renforcé, une belle réussite qui s'est fait attendre. Le passant pourra s'attarder sur cette renaissance, jouer au « 7 erreurs », relever les menues différences entre l'ancien et le nouveau n° 58 que je vous laisse découvrir.

Frédéric Vallotton

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre

34^e Assemblée générale ordinaire

*qui se tiendra à la Chapelle de la rue des Charpentiers 11, à Morges,
jeudi 27 juin 2019, à 19 heures*

Ordre du jour :

1. Liste des présences, bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 31 mai 2018
4. Rapport du Président
5. Rapport du Caissier
6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes
7. Budget et cotisations 2019
8. Élection des membres de la commission de vérification des comptes
9. Élection ordinaire au Comité (si nouveau membre)
10. Confirmation / Élection du Président
11. Mutations au sein des membres
12. Divers et propositions individuelles: A faire par écrit/mail à l'adresse info@asm-morges.ch avant le 20 juin 2019.



Pour clore cette manifestation par un moment convivial, le verre de l'amitié sera servi aux participants.

Patrimoine bâti et bâtiments classés

Dans l'article sur le recensement architectural de notre bulletin précédent, nous avons notamment écrit qu'un bâtiment pouvait être démoli en dépit de la bonne note attribuée par les recenseurs.

Pour qu'un bâtiment soit réellement protégé, il faut passer par la procédure du classement au titre de monument historique. Cela concerne essentiellement les bâtiments recensés par la note 1 ou 2.

Une fois le classement obtenu, la mesure de protection est définitive selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPNMS). Cette mesure oblige le propriétaire à deman-



der une autorisation pour tout type de travaux, minimes ou lourds.

Aujourd'hui, à Morges, un peu plus d'une vingtaine d'immeubles sont actuellement classés, le Grenier bernois, par exemple, ne figure pas encore dans la liste.

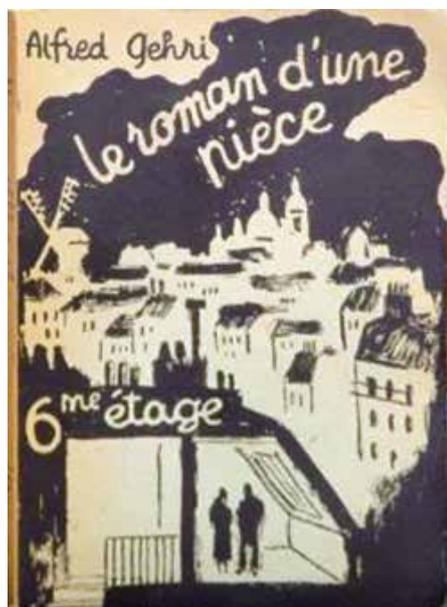
Le patrimoine bâti est souvent menacé. En mars dernier, le Centre d'études en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire (CEDEAT) de l'Université de Lausanne a invité architectes, juristes, représentants des communes à un colloque consacré à la protection du patrimoine bâti.

Quelques 300 personnes ont répondu à cette invitation. Nous avons été surpris de l'absence de la Commune de Morges, le patrimoine morgien devrait pourtant susciter quelque intérêt. Mais aujourd'hui, les projets et les constructions à venir paraissent avoir beaucoup plus de poids.

Alfred Gehri, auteur dramatique morgien

Alfred Gehri naquit à Morges le 28 mars 1895. Il y fit un apprentissage d'employé de commerce de 1911 à 1914. Après sa mobilisation durant la Première Guerre mondiale, il séjourna à Zürich, puis à Berlin, d'où il envoyait des chroniques régulières à la Revue Suisse du Cinéma (1920-22). Dans la foulée, il écrivit le scénario de *L'Enfant qui meurt*. Il réalisa lui-même ce film sur la famine en Russie; il tourna à Berlin et en Pologne (1921/22). Rebelote l'année suivante avec une pochade *Le Satyre du bois gentil* (1923) tourné sur les bords du Léman avec, parmi les acteurs, Georges Oltramare – futur agitateur fasciste et le futur célèbre peintre vaudois Gaston Faravel.

Avec le soutien de René Morax, et la même équipe, il monta en 1924, au Casino de Morges, sa première pièce en un acte: *Le Magasin de Pompes Funèbres*. Durant cette même année, il s'installa à Paris et travailla dans un premier temps en tant que secrétaire général des éditions Baudinière puis au même poste au théâtre Albert 1^{er} avant de devenir l'administrateur de la Compagnie Pitoëff jusqu'au début des années 30. Il consacra le reste de son temps et son talent à la rédaction de romans populaires. En juillet 1934, toujours à Paris, il épousa Olga Nosoff, née



princesse Lobanov-Rostowsky. Il retourna à ses activités journalistiques et délaissa la plume de romancier populaire pour celle d'auteur dramatique. Il est à noter qu'un grand nombre de ses seize pièces en un acte furent créées à Paris. On peut citer *Le Mariage des Frères siamois*, monté au théâtre Albert 1^{er} (1925), *Deux vieux amis* au théâtre Michel (1931), *La femme au masque* (1935) ou encore *Au sous-sol* (1939) au Guignol. Il y eut surtout *Le bureau central des idées* à la Michodière (1937). Cette comédie enlevée publiée par La Petite Illustration offrit à son auteur un premier succès marquant. Cette pièce fut longtemps jouée dans de nombreux pays. Sa première pièce en trois actes, *6^e étage* (1937), fut créée hors saison au théâtre Municipal de Lausanne dans une mise en scène de Jean Mauclair. Elle sera reprise six mois plus tard à Paris au Théâtre des Arts, où elle rencontra l'adhésion enthousiaste du public. Trente ans plus tard, traduit en vingt-cinq langues, *6^e étage* passait les 15'000 représentations.

Publiée d'abord par La Petite Illustration (27.11.1937), puis à Genève par Pierre Cailler (1947), cette comédie sociale fait s'entrecroiser sur le palier du dernier étage d'un immeuble parisien de Montmartre tout un petit monde humble et vivant. Alfred Gehri prolongea l'aventure avec *Les nouveaux du 6^e étage* en 1943, puis *Les derniers du 6^e étage* en 1955, deux suites présentées dans une version allemande au Schauspielhaus de Zürich (1955). Entre ces deux suites, en 1947, l'auteur s'attarda sur son

succès dans un livre de souvenirs: *Le Roman d'une pièce (6^e étage)*.

Dès son retour à Morges en 1938, les principales pièces de Gehri furent montées en suisse romande, à commencer par une autre réussite prolongée et internationale: *Une bonne soirée*, comédie en un acte donnée à la Comédie de Genève (1936), comédie jouée et publiée à Paris qui passa les 10'000 représentations et poursuivit sa carrière après une réécriture en une pièce en trois actes sous le titre *Les Amis terribles* que monta Jean Hort à nouveau à la Comédie de Genève (1939). Figure de proue du courant boulevardier romand, Gehri put notamment compter pour la diffusion de ses pièces, outre quelques parutions à Paris, sur la revue genevoise *Le mois théâtral*, dirigé par Albert Verly. Cette revue publia bien les deux tiers de l'œuvre de notre auteur. Sur la dizaine de pièces en trois actes qu'il fit représenter, on peut encore retenir *Un illustre inconnu*, monté au Casino-Théâtre par Alfred Penay (1943) et *Le club du 29 février*, créé sur les ondes de la Radio Suisse Romande (1968).

Gehri fut l'un des fondateurs, en 1940, de la société des auteurs dramatiques romands devenue Société romande des auteurs dramatiques, membre et président fondateur (1946-1969) de la Section romande de la société des auteurs et compositeurs dramatiques de Paris, future SSA. Il fut intronisé Chevalier de la Légion d'honneur en 1947 et bourgeois d'honneur de Morges en 1966 où il s'éteignit le 8 janvier 1972.

Michel Bezençon



Cette plaque est visible à la Rue du Bluard 2

Trésors ornithologiques à l'embouchure de la Morges

En marge des futurs projets concernant l'embouchure de la Morges, nous avons voulu parler des trésors ornithologiques qui s'y trouvent

En avril-mai, le Parc de l'Indépendance à Morges, près de l'embouchure de la rivière du même nom, est la vedette, et pour cause. Les massifs de tulipes et d'autres fleurs de printemps sont à la fête.

Peu de gens se doutent qu'un petit biotope très précieux pour l'avifaune jouxte ce parc à l'ouest.

A cet endroit, moins de fleurs bien arrangées à admirer, mais plutôt des oiseaux, dont certains rares en Suisse. Au moment de la floraison des tulipes, bon nombre d'espèces y sont de passage. Elles font une halte dans la petite roselière et les buissons environnants, ainsi que sur les bancs de sable, car la période correspond à la migration printanière. Certaines, comme le grèbe huppé sur son nid flottant, s'y reproduisent.

En hiver, l'embouchure avec sa végétation riveraine offre un refuge en cas de gel ou de bise. Ainsi, plusieurs espèces d'oiseaux profitent de cet endroit pour se mettre à l'abri et s'alimenter. Il n'est pas rare d'y observer alors le martin-pêcheur, flèche turquoise avec son vol rectiligne rasant les flots.

Les ornithologues connaissent bien le coin et y guettent des limicoles



Rousserolle effarvate

tels le petit et le grand gravelot, le bécasseau maubèche ou le chevalier aboyeur, le gambette ou le sylvain, éventuellement le combattant varié.

Au printemps, le concert matinal et vespéral des petits passereaux est des plus variés, mais il faut être connaisseur pour démêler le chant de l'effarvate de celui du bruant des roseaux, distinguer celui du pouillot fitis de celui du rouge-gorge ou de la fauvette à tête noire. Tout un programme!

Il y a aussi des oiseaux bien plus discrets à dénicher: le râle d'eau ou la marouette ponctuée se confondant dans la végétation, la gallinule poule d'eau, souvent confondue avec la foulque, celle-ci étant nettement plus fréquente et plutôt bruyante.

Une centaine d'espèces d'oiseaux ont été observées dans cette embouchure dont certaines très rares en Suisse, telle la mouette tridactyle. Il serait souhaitable que ce



Nette rousse

petit biotope soit préservé de toute pénétration d'humains et de canidés qui créent encore trop souvent des dérangements néfastes pour les oiseaux.

Il serait souhaitable d'éviter tout dragage des bancs de sable (qui se créent naturellement devant l'embouchure) et la fauche régulière des roseaux afin d'améliorer la potentialité d'accueil du site.

Notons encore que les noctambules peuvent surprendre en flagrant délit les castors qui, avec une étonnante facilité, s'attaquent à un saule d'un beau diamètre situé sur un îlot au milieu de la rivière, à la hauteur de l'entrée de la piscine. Pour lorgner par dessus la végétation, il suffit de monter sur un banc en pierre qui se trouve à deux mètres devant la clôture.

A défaut de castors, levez alors la tête, vous distinguerez peut-être quelques chauves-souris au vol silencieux qui chassent des insectes au-dessus de l'eau.

C. L.

Groupe ornithologique et des sciences naturelles de Morges et environs (GOS)



Embouchure de la Morges



Grand gravelot

Densification quand tu nous tiens

La tendance est de mise d'utiliser le maximum des surfaces constructibles dans les quartiers périphériques. A qui fera le cube le plus disgracieux pour l'adapter à sa parcelle, quitte à défigurer et dénaturer des quartiers ancestraux de notre ville. Ces petits lopins de terres et de villas qui ont su perdurer de par les générations, habités au départ par leurs parents et ensuite par les enfants qui y ont grandi. Oui, certains ont utilisé les possibilités pour créer de petits immeubles bien intégrés. Mais que dire d'autres qui, furtifs des maximisations, désirent construire en sous-sol quasi l'entier de leurs parcelles en attendant une demande

de dérogation ou un futur changement d'affectation pour doubler la mise. L'ASM se doit d'avertir et de mettre en garde contre ce début de constructions anarchiques dans des quartiers déjà construits où la densité des habitations se fait normalement par le remplacement de villas par des immeubles locatifs raisonnables. Nous ne sommes pas



au centre-ville ou dans un quartier en construction, mais dans des quartiers existants et de qualité qu'il importe de protéger des promoteurs toujours plus gourmands.

Que dire également du peu de respect des mises à l'enquête. Nous ignorons les raisons d'en avoir retiré une du pilier public alors qu'elle était toujours en cours de consultation? Un doute a effleuré l'ASM en constatant que les travaux concernés avaient déjà commencé. Ce fait a d'ailleurs été relevé par votre serviteur lors d'une séance du Conseil communal par une question à la Municipalité.

JPM

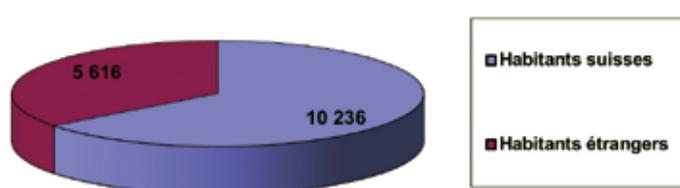
8

La démographie à Morges

Madame Nadine Cossy, de l'Office de la population de Morges, nous a aimablement communiqué les données ci-après concernant la population à Morges, et ce, au 31.12.2018. Nous l'en remercions.

Au 31 décembre 2018, la population de Morges compte 15'852 citoyens en résidence principale. Les 5'616 étrangers établis dans la commune (35.4%) sont répartis en 118 différentes nationalités. Les Portugais sont les plus nombreux (849). Suivent les Français (721) et les Italiens (411).

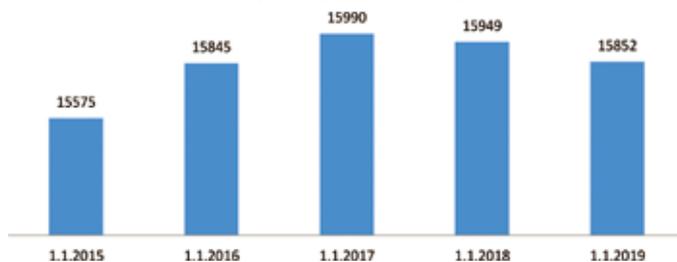
Répartition Suisses-Etrangers



Evolution globale de la population au 31.12

Année	Nombre d'habitants
31.12.2014	15'575
31.12.2015	15'845
31.12.2016	15'990
31.12.2017	15'949
31.12.2018	15'852

Nombre d'habitants



Office de la population

- 1'895 arrivées ont été enregistrées et annoncées aux instances officielles ;
- 1'948 départs ont été validés et confirmés aux communes, cantons et Confédération ;
- 1'904 demandes de renouvellement de permis de séjour, d'établissement ont été remises au service de la population ;
- 2'882 attestations ou autres documents ont été délivrés aux citoyens ;
- 424 demandes de carte d'identité ont été sollicitées au centre de biométrie ;
- 1'368 entreprises ont été contactées pour le suivi annuel des données.

En parallèle à l'accueil des 58 citoyens, au guichet, par jour, l'Office de la population a traité 7'524 transactions.

Les données ont été enregistrées et diffusées aux instances officielles, que ce soit pour une arrivée, une naissance, un départ, un décès, un mariage, une séparation, un divorce, un changement d'adresse au sein de la commune, un changement de nom, de permis, une naturalisation ou une mise sous curatelle.

PRIX DU MERITE 2019

Tous les 2 ans, l'ASM attribue son Prix du mérite à un bureau d'architecte qui a réalisé un projet récent à Morges. Il ne s'agit pas d'un réel concours architectural, mais plutôt d'un coup de cœur manifesté par les personnes qui veulent bien répondre au questionnaire ci-dessous. (Membres de l'ASM ou autres intéressés)

Les ouvrages sont photographiés tels qu'un piéton peut les voir. Les photographies sont là pour permettre d'identifier les ouvrages.

Vous pouvez retrouver ces mêmes photos en couleur sur notre site internet: www.asm-morges.ch.

Faites votre choix parmi les 18 objets suivants et renvoyez le coupon-réponse (dernière page de ce fascicule) ou répondez sur notre site internet.

Procédure pour l'attribution du prix :

- Chaque participant au vote dispose au maximum de 3 voix. Il peut donc voter pour une, deux ou trois des réalisations présentées dans ce bulletin.
- Chacune des trois voix a le même poids.
- Votre comité dépouillera les bulletins.
- Le **Prix du Mérite ASM 2019** sera attribué à la réalisation architecturale ayant obtenu le plus de voix, lors de l'Assemblée générale de l'ASM du 27 juin 2019.

1.

Transformation, création 3 appts dans les combles

Rue de la Gare 17

Touaa Nadir Atelier Jaunin SA, Lausanne



2.

Immeuble d'habitation avec parking souterrain

Av. des Pâquis 14

Andreas Schmid, Lausanne



3.

Dém., constr. d'un immeuble de 9 appts

Av. des Pâquis 28B

Argecom SA, M. Bottaro, Aubonne



4.

Immeubles de bureaux, logements, commerces, parkings

Rue de Lausanne 33-39

AL30 Architectes Sàrl, Lausanne



PRIX DU MERITE 2019

5.

Construction de 3 appartements

Rue de Lausanne 12 - 14

JF Segatori SA, Morges



6.

Transformation pour 8 logements et commerce

Rue Louis-de-Savoie 58

Israel Dominguez, architecte, Aubonne



7.

Construction d'un bâtiment de police

Av. des Pâquis 27

Jean-Pascal Cuerel, architecte, Bussigny



8.

Transf. du bâtiment ECA 162 et des dépendances

Rue de Lausanne 12-14

N. Cardinaux chez JF Segatori, Morges



9.

Immeuble de 4 logements en terrasses

Av. des Reneveyres 25

Coretra SA, M. Boscardin, Nyon



10.

Rénovation et création de 3 appartements

Grand-Rue 70

G. Wicht Architectes SA, Morges



PRIX DU MERITE 2019

11.

Deux villas mitoyennes

Ch. Claude-Anet 5

P. Rindlisbacher, Swisshaus SA, Montagny



12.

Immeuble de 4 logements

Ch. des Correvondes 2

Atelier Provenzale Sàrl, Rolle



13.

Immeuble de 3 appartements

Ch. de la Grosse Pierre 14

Terrin Architectes Sàrl, Lausanne



14.

Transformation des dépendances

Av. de Marcelin 12

M. Thibault, Agile, Lutry



15.

Bâtiment à 3 appartements avec garage

Ch. du Crêt 12

Cons. Beyeler et Rossier, Port-Valais



16.

Immeuble de 3 logements

Ch. du Petit-Dézaley 13

Jean-Philippe Egger, Aubonne



PRIX DU MERITE 2019

17.

Transf., changement d'affectation

Grand-Rue 77

J.-F. Graidia, Sion



18.

Restauration d'un bâtiment du XVIII ème siècle

Grand-Rue 53

Hermann & Partners, Lausanne



IV



Bulletin réponse

J'attribue mes trois voix aux réalisations suivantes :

- première voix : réalisation no

- deuxième voix : réalisation no

- troisième voix : réalisation no

Et si l'une de ces 18 réalisations vous a particulièrement déplu :

A retourner jusqu'au 7 juin 2019 à :

ASM
Case 2218
1110 Morges 2

ou votez jusqu'à la même date sur notre site :

<http://asm-morges.ch>

André Pirlot

Dans notre précédent numéro, Philippe Schmidt a évoqué André Pirlot dans le cadre des enseignes morgiennes. Nous voulons revenir sur une des œuvres de cet artiste qui se dresse au bas de l'escalier de



l'Hôtel de ville, « Communication » réalisée en 1987.

Depuis les récentes transformations du bâtiment, cet escalier n'est plus ou presque plus emprunté par le public.

Les œuvres d'art en ville de Morges sont trop rares pour qu'on ne les offre pas à l'œil du public.

La Commune devrait rechercher un lieu plus convivial, un lieu où cette œuvre serait plus visible, le hall d'accueil de l'Hôtel de ville par exemple.

Au parc de Vertou se dresse une autre œuvre de Pirlot, « L'eau source de vie ». Nous avons toujours regretté qu'elle serve de toile de fond à une installation de barbecue. Malgré nos remarques, rien n'a bougé et l'œuvre jouit toujours du fumet des saucisses grillées.

GA



9

Ode à la Terre

*J'ai traversé des mers
Franchi bien des frontières
Éblouie je suis restée
Devant tant de beauté.
O toi, Terre nourricière
Qui m'a tout donné
Et moi, qu'en ai-je fait ?
J'ai repeint tes paysages
Dessiné d'autres rivages
A vouloir te posséder
T'aurais-je malmenée
Ma planète bien-aimée.*

Émilie Salamin Amar
www.planetelilou.com

Paru dans l'Essor, octobre 2018
www.journal-lessor.ch/

Quizz



Au Parc de l'Indépendance se dresse une Astèle dédiée au comte Hendryck Jan von Oyen.

Comme le petit quatrain gravé sur l'une des faces le laisse entendre, il a construit dans la région.

Quelle villa célèbre lui doit-on ?

Le Conservatoire de l'Ouest Vaudois

Madame Marie-Hélène Piotet, Directrice depuis 2016 du Conservatoire de l'Ouest Vaudois, (COV), nous parle du COV dont elle suit avec compétence les activités.

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES...

Le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV) est né de la fusion des écoles de musique de Morges, Nyon, Rolle, Gland et Bussigny. Situé idéalement sur la Côte, le COV a une présence culturelle indéniable dans la région.

10 **Bref historique** **Morges**

1952, création de l'École de musique de Morges

1985, création de l'Association du Conservatoire de Morges

1986, installation dans les locaux scolaires de Beausobre

1993, création de la Fondation du Conservatoire de Morges et environs

2013, reconnaissance du COV par la FEM, Fondation pour l'Enseignement de la Musique

Nyon

1989, création du Conservatoire de musique de Nyon

1993, fusion des trois Conservatoires de Rolle, Gland et Nyon qui deviennent le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV)

2000, déménagement à la Villa Thomas à Nyon

2001, fusion entre le COV et le Conservatoire de Morges et environs, création de la Fondation du Conservatoire de l'Ouest Vaudois

Activités du COV à Morges

A Morges, le COV occupe les locaux scolaires sur le site de Beausobre. Les élèves bénéficient ainsi de cours d'instruments variés, du piano au violon, en passant par la clarinette, le saxophone, la flûte et



même la viole de gambe. L'éducation musicale, la musique d'ensemble et le théâtre complètent ce riche choix d'activités.

Le COV accueille chaque année plus de 1200 élèves et leur offre un choix d'activités adaptées ainsi qu'un enseignement riche et varié. Les après-midis, les couloirs du collège au-dessus du théâtre résonnent de chants, cris et de la musique dispensée dans les studios, signes d'une activité intense.

A l'horizon 2021, un grand projet architectural sur le site de Beausobre va voir le jour. Le site de Morges aura le privilège de bénéficier de nouveaux locaux situés derrière le théâtre de Beausobre. Ces nouveaux espaces vont permettre à notre institution de poursuivre son développement dans des locaux de qualité et, surtout, de lui permettre d'augmenter sa capacité d'accueil.

Nous sommes très heureux de ce soutien de la commune de Morges et apprécions le fait d'être un partenaire culturel reconnu dans la région.

Être le capitaine de son propre bateau et l'amener à bon port, renforce et structure la personnalité de chacun et chacune. Le plaisir, le trac, la réussite et parfois l'échec seront les écueils de ce parcours.

L'enseignement artistique a besoin de plaisir, de qualité, et d'exigence pour que les rivières grandissent mais avec une formation artistique structurée et adaptée à chaque âge.

En tant que Fondation reconnue d'utilité publique, subventionnée par l'État et les Communes par le biais de la FEM, (Fondation pour

l'enseignement de la Musique), le COV a un rôle éducationnel important à jouer.

A Morges, un panel d'activités très varié est proposé, pour une formation de qualité, dès l'âge de deux ans jusqu'à l'âge adulte, valorisant le développement personnel par un enseignement hautement qualifié. Des activités nombreuses sont proposées: de la musique d'ensemble, à l'expression corporelle par le biais de la rythmique Jaques-Dalcroze, à l'éducation musicale qui n'est plus le solfège d'antan mais une approche multiple de la compréhension musicale, enfin à l'expression théâtrale qui permet de communiquer sa sensibilité, l'encadrement, l'harmonie et l'accueil de toutes et tous est la priorité de notre institution.

Depuis 2016, le site de Morges a ouvert un cours parents-enfants dès 2 ans le mercredi matin, un ensemble à cordes, une chorale d'enfants ainsi qu'un cours de théâtre.

Dans sa volonté de développement et de dynamisme, la direction a souhaité créer des activités artistiques transversales et pluridisciplinaires réparties de manière identique sur les sites principaux d'enseignement de notre institution. Les élèves de toute la région bénéficient d'un enseignement où le plaisir, la qualité et l'exigence sont de rigueur.

Le COV est prêt pour un nouveau voyage, alors laissez son sillage vous entraîner et partons à l'aventure ensemble!

Marie-Hélène Piotet
Directrice du

Conservatoire de l'Ouest Vaudois



Banksy* fait des émules

Photos prises dans le passage sous l'autoroute, entre le chemin de Rosemont et la rue Jean-Jacques-Cart.



*célèbre graffeur dont on ne connaît pas l'identité. Il a réalisé des œuvres sur des murs en Angleterre, aux Etats-Unis. Une de ses œuvres, une porte au Bataclan, à Paris, vient d'être volée.



*La Gordanne près de Perroy,
célèbre car cette villa néo-palladienne
est bâtie sur un plan circulaire*

Quiz • Réponse:

**Pour plus d'informations
et renseignements :**

**Consultez
notre site**

[www. asm-morges.ch](http://www.asm-morges.ch)

Place de l'Église

Modification de l'arrêt de bus et réaménagement du parking

La Commune a levé notre opposition en soulignant tous les avantages que le nouvel aménagement apporterait tant aux piétons qu'aux automobilistes.

Assez sceptiques, nous avons répondu en regrettant surtout que le Temple, la Cure protestante et l'école du Bluard ne puissent être au bénéfice d'une place digne de leur valeur. Ce ne sont pas les deux petits arbres plantés au milieu des voitures qui rendront la place plus conviviale.

A Nyon, la place du Château a été libérée des voitures depuis quelques années et va offrir aux habitants, après réaménagement, un lieu où il fait bon s'arrêter.

Et à Vevey, la place du Marché fait aujourd'hui débat, les habitants se mobilisent pour ou contre un parking souterrain. Si celui-ci ne se réalise pas, il est certain que la place n'accueillera plus autant de voitures qu'aujourd'hui, que la place offrira un espace pour les piétons.

Ilot sud Place de la gare

Trémie des ascenseurs Sapeurs-Pompiers

La recommandation de l'ECA « Ascenseur pompier – R04 » est datée de janvier 2016. Elle était donc connue lors de la mise à l'enquête de l'Ilot sud en été 2016. En l'ignorant, il était possible de bâtir un 16^e étage et il suffisait de demander une dérogation une fois le chantier bien avancé.

Notre opposition vient d'être rejetée par la Commune au prétexte que l'élément mis à l'enquête ne représente qu'une faible surface sur la toiture.

Alors pourquoi fixer des hauteurs maximales dans les plans de quartier si, dès les premières constructions mises à l'enquête, une dérogation est déjà acceptée?

Petit-Rosey 2

Démolition du bâtiment, création de 18 places de parc

L'immeuble sera démoli pour faire place à un parking. Même vétuste, il abritait 15 logements de 1 à 3 pièces. Où sont passés les locataires qui ne devaient certainement pas s'acquiescer d'un loyer abusif?

Avenue Aloïs-Hugonnet 8

Démolition de la villa, construction d'un immeuble avec parking souterrain

Aujourd'hui, l'obligation de végétaliser les toitures plates fait partie des conditions de chaque permis de construire. Le maître de l'ouvrage de ce bâtiment ayant fait fi de cette obligation, nous avons fait opposition.

Nous nous sommes également opposés à la construction du sous-sol tel que prévu: la surface représente environ trois fois la surface du rez-de-chaussée. Ce qui démontre clairement l'intention du propriétaire de construire ultérieurement un deuxième immeuble sur cette surface déjà préparée et les distances aux limites ne sont pas respectées.

GA



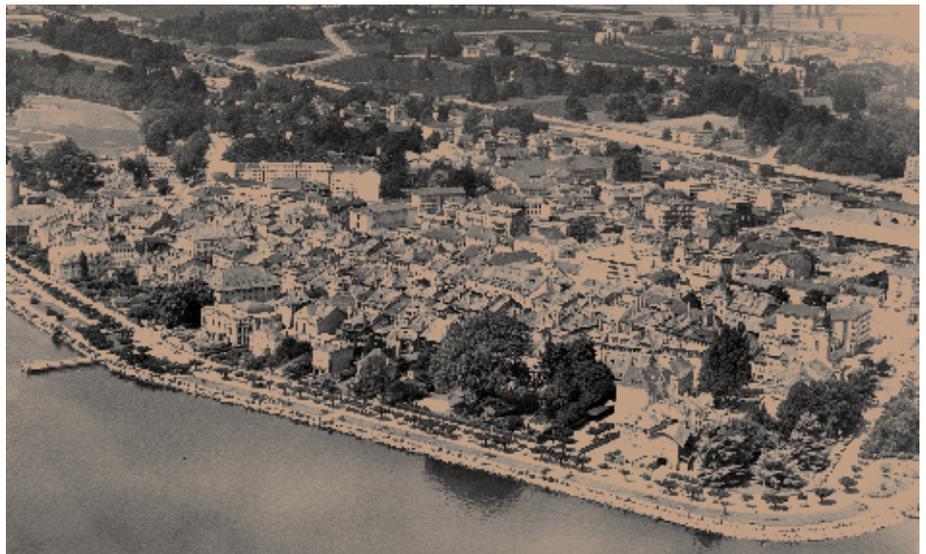
Petit Rosey 2

Le mantra du « Parking sous les quais »

Selon la définition commune, un mantra est une formule sacrée, dotée d'un pouvoir spirituel, du pouvoir de faire se réaliser la prière. Plus le mantra est répété, plus la prière a de chance de se réaliser. En ce qui concerne l'épineuse question du parcage en ville de Morges, qu'il s'agisse du futur parking sous-terrain au Parc des Sports, de la disparition annoncée des places à la Blancherie, la municipalité répond inmanquablement « ...quand il y aura le parking sous les quais ». Parking qui n'est pas encore à l'étude et qui, nous l'espérons, ne le sera jamais.

Étonnamment, le pouvoir de persuasion de la répétition est efficace. L'idée d'un parking sous les quais fait son bout de chemin parmi le législatif morgien. Certains conseillers le voient comme une future grande réalisation, une sorte de « fleuron technique » qui grandira le nom de Morges, d'autres comme un mal nécessaire et un certain nombre d'irréductibles regardent ce projet pour ce qu'il est : une catastrophe annoncée ! Quels problèmes soulèverait un tel chantier ? Au mieux, la dénaturation d'un site palafitte ; au pire l'affaissement de tout ou partie des bâtiments construits le long du quai, la déstabilisation des fondations du temple et quelques autres surprises éventuelles par la suite. Le bourg historique de Morges repose sur une langue de molasse au-dessous de laquelle circulent les eaux du lac et ce jusqu'à la hauteur de la gare !

Les bâtiments du centre ne sont pas excavés pour la plupart. Leur stabilité est parfois renforcée par des madriers enfoncés dans le sol, ce qui est le cas du temple. Parfois, selon la pression atmosphérique et suite à un effet de capillarité de la roche, on voit sourdre de l'eau aux joints des carrelages des rez-de-chaussée. C'est un peu embarrassant mais cela reste sans conséquence importante. Un phénomène de « régulation » naturelle permet à la roche de conserver ses qualités géologiques. La construction d'un parking immergé sous les quais risque :



1. de déstabiliser le sous-sol lors du creusement et
2. de modifier durablement les courants souterrains. Une modification du taux d'humidité, modification durable, rendrait le terrain instable et le risque de voir des bâtiments s'enfoncer comme au Locle n'est pas négligeable.

Entre emploi du conditionnel et expressions de modalisation, vous me direz que ça laisse une bonne marge pour la confiance dans le génie civil. Soit. Toutefois le principe de précaution prime et c'est certainement au nom de ce principe que les autorités cantonales compétentes ont rejeté jusqu'à présent toute autorisation de travaux en vue de la construction d'un tel ouvrage. Au Locle, aussi, les ingénieurs étaient sûrs de leur coup. Il ne s'agissait que de pomper l'eau d'une tranchée, imperméabiliser la fosse et l'affaire était faite, une belle tour et un superbe parking souterrain ... jusqu'à ce que la ville entière se mette à gondoler sous l'effet du dessèchement du sous-sol. Pour revenir au cas morgien, les enthousiastes nous rebattent aussi les oreilles avec la grande réussite du parking subaquatique du Mont-Blanc à Genève. Ce parking a peut-être été gagné sur les eaux de la rade mais la situation géologique de la ville du bout du lac n'est pas comparable.

Pourquoi donc, au-delà de l'effet mantra, la municipalité morgienne

ne cesse d'évoquer le projet du parking sous les quais ? Aucune nouvelle étude n'a été produite. Il a bien été évoqué l'année dernière une campagne de sondage géologique menée par le dicastère des infrastructures et de la gestion urbaine mais aucune conclusion n'a été communiquée au Conseil communal, pas un mot quant à la faisabilité d'un parking. Si les résultats avaient été concluants, ne nous aurait-on pas déjà servi le champagne, ficelé un projet, fait voter quelques préavis ? Dernière hypothèse, le parking sous les quais ou le projet fantôme qui permettrait de faire passer la pilule d'une diminution du nombre de places de parc en ville. On rabiote ici, là, là-bas mais, pas d'inquiétude, il y aura le parking sous les quais et ses fantastiques possibilités avant que l'on nous annonce que, non, finalement, ça ne se fera pas, tant pis pour les places perdues !

Ce dernier scénario ne serait pas pour nous déplaire ... quoique. L'ASM est consciente comme bien d'autres acteurs locaux de la vie morgienne de la nécessité vitale d'offrir des possibilités de parcage au centre. Nous sommes avant tout préoccupés par l'idée que l'on vienne follement remuer le sous-sol morgien, mettre ainsi en péril l'héritage historique des Morgiennes et Morgiens.

Frédéric Vallotton

Qui donc était Marc Warnery?

Les Morgiens connaissent Henry Warnery, une rue porte son nom. Et très prochainement un giratoire sera créé à l'intersection de cette rue et de la rue Henri-Monod.

Mais Qui donc était Marc Warnery ?

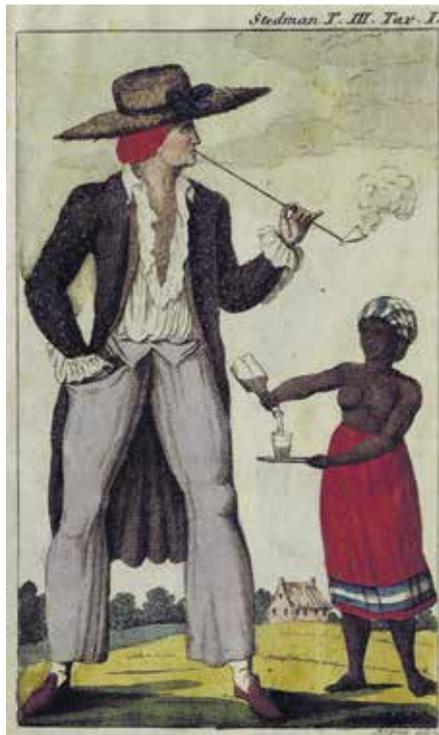
Parti de Morges en 1823, Marc Warnery émigre en Guyane hollandaise où il est nommé directeur de plantations. Il y écrit quarante lettres à ses parents, relatant ses activités de planteur entouré d'esclaves noirs et raconte cette saga authentique dans « Seul au milieu de 128 nègres ».

14

« Le plantage où je suis a deux cents nègres, hommes, femmes et enfants. Ce sont des êtres qui travaillent le moins qu'ils peuvent et n'obéissent que par la force ».

Dans cette troisième lettre envoyée, cette année-là, à son cher papa, militaire, juge et conseiller municipal à Morges, Marc Warnery est un homme de 27 ans. Confus d'avoir réduit les siens à la pauvreté après une mauvaise expérience commerciale à Versoix, il a traversé l'Atlantique depuis Amsterdam avec l'espoir de renflouer le capital familial. Dans le sillage de milliers d'autres Helvètes du XIX^e siècle fuyant la récession qui engourdit le Vieux-Continent, il croit pouvoir faire fortune dans le nouveau, en débarquant au Surinam, luxuriante colonie néerlandaise. Hélas, elle a cessé d'être un eldorado : les guerres de Napoléon et ses blocus économiques ont chamboulé la donne mondiale. En Guyane, même le travail servile a son prix : 30% de la valeur globale d'une plantation de canne à sucre ou de café. Or il a doublé depuis l'abolition de la traite des Noirs en 1804, et les esclaves fugitifs, les « marrons », savent négocier.

Composée d'une quarantaine de lettres, la correspondance de Marc Warnery est le seul témoignage en français sur cette tranche d'histoire du Surinam, et sa société composite, multiethnique et hiérarchisée où la caste des « Nègres » restait évidemment la moins favorisée. Notre émigré économique, comme on dirait aujourd'hui, en étudie les mœurs, le langage aussi : « Ce n'est pas celui de l'Afrique, ni celui des Indiens, c'est un assem-



blage de mots anglais et hollandais mêlés de quelques mots français, ils expriment le passé, le présent et le futur par trois mots différents qui s'emploient à tous les cas... » La liesse de leurs chants et danses funèbres le stupéfie, l'émeut. Mais il reste leur maître, ne se scandalisant jamais de leur assujettissement. Son discours est représentatif de l'esprit philanthropique et paternaliste qui régnait en Suisse romande au début du XIX^e siècle : des esclaves noirs, oui, il en faut. Ils sont costauds, utiles, surtout à la culture épuisante de la canne à sucre. Mais faut-il vraiment les molester ? « L'éducation ferait plus que la force ». Parmi eux, il se sent tel « un père au milieu de ses enfants ».

Il rencontrera aussi les Indiens, « petits et trapus, d'un rouge cuivré » qui lui fourniront des remèdes souverains contre les maladies de cette terre vouée aux fièvres putrides, infestée de serpents et de scorpions.

En fait, Marc Warnery est surtout préoccupé par son ascension sociale dans la colonie, et par son avancement qui ne vient pas. A son arrivée à Paramaribo, le chef-lieu, il doit d'abord passer par un apprentissage agricole, puis par un statut hybride, humiliant, de « blanc-officier ». Il montera en grade, devenant « directeur de plantation » itinérant, mais ne s'enrichira jamais. D'où une rage nourrie envers

ses pairs à peau blanche, ces colons hollandais hautains. D'où un ton de culpabilité qui prédomine dans sa relation épistolaire avec ses parents qu'il avait endettés.

Cette correspondance se desséchait dans un tiroir morgien durant plus d'un siècle avant d'être découverte par un brocanteur, puis acquise par la Bibliothèque cantonale vaudoise. Grâce à Janick Schaufelbuehl et Thomas David de l'UNIL, et à l'ancien conservateur du Musée historique de Lausanne, Olivier Pavillon, elle a été remise en lumière, décortiquée, commentée et annotée.

La famille Warnery leur a prêté main-forte. Les Warnery de Morges y sont établis depuis la fin du XVI^e siècle. Le père de Marc, Jules-Henri, avait été le propriétaire du domaine de Riond-Bosson, à Tolochenaz, où vécut le politicien-musicien polonais Ignace Paderewski (1860-1941) qui donna son nom à un auditoire important, à Montbenon. Le neveu de Marc, Henry Warnery (1859-1929) sera, lui, professeur à l'Université de Lausanne, et auteur de poésies.

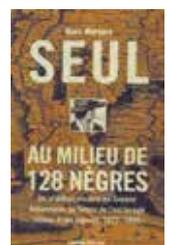
De la poésie, on en trouve indéniablement dans les lettres du tonton Marc des Guyanes. Un rien embuée de nostalgie, épicée aussi d'humour noir : « Aucune de ces fièvres qui emportent en vingt-quatre heures n'a osé se hasarder à venir plaisanter avec moi, écrit-il en mai 1827.

Cependant, j'ai une surdité de l'oreille gauche. Mes couleurs commencent à tirer légèrement sur le vert pâle ou jaune vert. Une couleur qu'on nomme teint de colonie ».

Il sera quand même emporté par la fièvre dans la plantation de Dijkfeld, à 43 ans. Sans avoir revu son doux Léman, ni les petites guérites de Morges, si chères à son cœur.

Seul au milieu de 128 Nègres.

Éditions d'En-Bas, 242 pages.



Source : Journal de Morges, décembre 2008, Gilbert Salem

Nostalgie, quand tu nous tiens...



Ecole supérieure gymnasiale en 1935, rue des Charpentiers



Maison bernoise en 1925



Les quais et le débarcadère du Mont-Blanc en 1938



Café Central en 1930



Le Casino de Morges en 1950



Maison Paderewski en 1912, Riond-Bosson, démolie en 1965



Les Promenades de Morges en 1920, aujourd'hui place Dufour



Régates à Morges en 1947

Les enseignes • 2

Les chaussures Fessler « à la Botte Verte »

Voilà une enseigne sympathique, parlante, fraîche et dotée d'une longue histoire.

Henri-Christophe Fessler (1824-1866), bottier, confectionne des chaussures sur mesure depuis 1843, ensuite il vend des chaussures fabriquées par Bally à Schönenerd à partir de 1850. Son fils Frédéric-Emile (1857-1933) poursuit le métier et s'installe à la rue Louis-de-Savoie, puis en 1883 dans la maison Beauregard, N° 1 de la Grand-Rue. En 1890 il loge au N° 6 de la Grand-Rue.

Le commerce prospère grâce, entre-autres, aux ouvriers agricoles qui venaient chercher embauche à Morges.

En 1903, Emile-Rodolphe (1881-1957), fils de Frédéric-Emile Fessler, achète l'immeuble du N° 56 de la Grand-Rue qu'il fait

transformer par les architectes Trivelli et Rey entre 1910-1911.

Notre enseigne, la botte verte, apparaît en dessus la porte d'entrée du magasin. Elle se déplace en 1944 sur le mur mitoyen, côté Genève, suite aux gros travaux de remaniements de la façade.

Lors des nouvelles modifications de l'entrée du magasin, en 1968, la botte est remplacée par une enseigne lumineuse jusqu'en 1986, où, l'entrée du magasin revue, une nouvelle botte réapparaît!

Lors de la fermeture de la Botte d'Or, succursale de la maison Bally à Payerne, Le décorateur de ce commerce dépose l'enseigne et la propose à Pierre Fessler (1918-2006).

Celui-ci, et son fils, Pierre-Jean, s'empresent de la peindre en vert et de placer cette belle botte de mousquetaire à son emplacement actuel.

A l'occasion du centième anniversaire de la maison (1943), Jean Gagnebin, le conservateur du musée Forel, trousse quelques vers à propos de l'enseigne de la boutique:

*Botte d'un siècle et toujours là,
Tu rajeunis et c'est pour quoi
Malgré les guerres
Il n'est pas un homme, ici-bas,
Qui ne possède encore de toi
Un exemplaire.*

En cette enseigne, le lettré ou illettré saisiront le message, mais en sa couleur, ne voyez pas un calcul « radical », Pierre Fessler senior était apolitique.

Philippe Schmidt

Le N° 72 atteste l'existence d'une pinte, la salle des marchands. Au premier étage, un ensemble de peintures murales est composé de trois couches successives (vers 1550 puis fin XVI^e-début XVII^e Siècle et enfin vers la fin du XVII^e Siècle).

Dans un premier temps, cette maison exploitait certainement avec sa voisine une auberge « À la Tête Noire » qui devint au milieu du XVII^e Siècle l'Auberge de la Croix Blanche.

